

ACCUEILS DE LOISIRS 2023-2024, PENSEZ À RÉSERVER !

SUR LE SITE
ivry94.fr

**POUR INSCRIRE VOTRE
ENFANT AUX ACCUEILS DE
LOISIRS ET AUX ACTIVITÉS
MUNICIPALES**

**ET POUR CRÉER SON
ESPACE PERSONNEL
ET FAIRE CALCULER
SON QUOTIENT FAMILIAL**

Service Pôle familles :
pole.familles@ivry94.fr
ou 01 49 60 24 03

**Les annulations
de réservations
ne sont acceptées
que sur présentation
d'un justificatif**

NOUVEAUTÉ :

**Réservations sur
3 temps d'accueil :**

- Matin + repas du midi
- Après-midi sans repas
- Journée avec repas

**Calcul du quotient
familial :** ajout d'1/2
part supplémentaire
par personne en situa-
tion de handicap (attes-
tation de la MDPH)

**Pour les enfants
en dérogation scolaire,**
application du quotient
familial ivryen

Réalisez vos réservations
et suivez votre dossier
sur « mon espace démarches »

LE TARIF DIFFÉRENCIÉ

- **J'ai réservé et mon enfant est présent :**
je paye selon mon quotient familial.
- **J'ai réservé et mon enfant ne se présente pas :**
je paye selon mon quotient familial si je n'ai pas de justificatif.
- **Je n'ai pas réservé et mon enfant se présente :**
je paye selon mon quotient familial mais avec une majoration.

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI :

vous devez réserver obligatoirement
jusqu'à **7 jours à l'avance**

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

vous devez réserver obligatoirement **jusqu'à 1 mois à l'avance**

